

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Présents :

ANNE Stéphanie, BASNIER Joëlle, BENLEKEHAL Claire, DELASTRE Thierry, MULLER Michèle, LEMBOUCHER Anaïs, LEPINAY Yohann, LEROY Fabienne, LE TIEC Armelle, MARIE Éric, PARMAN Clément, ZIMMERMANN Christine.

Représentés :

VOUAUX Rémi

Absents :

KAISER Jean-Louis

LEBOUCHER Aymeric

Démission :

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Romain Heudier, Michèle MULLER prend sa place car elle est la suivante sur la liste « Un nouveau regard sur Crouay »

Lecture de la lettre.

Madame le Maire procède à l'appel des Conseillers.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h33.

Madame le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour en fin de séance : APPROBATION DES DERNIERS PV du 1^{er} juin et du 5 juin

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Par 12 voix pour autorise Mme Le Maire à rajouter ce point à l'ordre du jour.

Mme MULLER ne prend pas part à ce vote n'ayant pas assisté à ces 2 Conseils municipaux.

1.ORDRE DU JOUR

- SDEC
- Bâche Incendie
- Subventions
- Approbation du dernier PV

2.NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Claire BENLEKEHAL est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

3.SDEC

Mme Le Maire donne la parole à Monsieur FAURE technicien service effacement des réseaux du Syndicat Départemental d'Energie du Calvados.

Projet « Bourg-Eglise » :

Des subventions suite à la tempête dite « Ciaran» sont disponibles jusqu'en 2027 pour enterrer les lignes les plus fragiles : ont été identifiées par Enedis les lignes Mairie , Salle Communale et une partie de la rue du Conjon au niveau du Centre de Loisirs (ligne fils nus).

L'enfouissement de ces lignes est subventionné à 100% par l'état. Le SDEC propose :

- L'enfouissement du réseau Telecom avec un reste à charge de 30% pour la commune pour environ 7000 €.
- La mise en place de 3 points lumineux (église, centre de loisirs) pour un reste à charge pour la commune d'environ 3000 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité et autorise Mme Le Maire à demander au SDEC de finaliser l'étude.

En fonction des conclusions le Conseil Municipal devra se prononcer sur l'enfouissement ou pas du réseau Telecom ainsi que le maintien du point lumineux.

PROJET « Rue du CONJON »

L'enfouissement du réseau Télécom et maintien des ponts lumineux : 14 000 € à la charge de la commune.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité et autorise Mme Le Maire à demander au SDEC de finaliser l'étude.

En fonction des conclusions le Conseil Municipal devra se prononcer sur l'enfouissement ou pas du réseau Telecom ainsi que le maintien des points d'éclairage.

PROJET « Mairie Centre de Loisirs »

Cette ligne n'étant pas fragile « T 70 » et n'entrant pas dans les critères de la subvention « CIARAN » le projet a été rejeté à l'unanimité par le Conseil Municipal. La charge pour la Collectivité serait de 34 000 €.

4.BÂCHE INCENDIE :

Projet de mise en place d'une bâche incendie de 60 m³ au lieudit « Longeau » sur la D5. Le terrain sera acquis pour un euro symbolique sur une partie de la parcelle A0213 nécessitant l'intervention d'un géomètre pour le bornage.

Mme Leroy et Mr Parmain attirent notre attention sur la haie entourant la parcelle qui pourrait être une haie protégée.

Mr Lepinay nous présente la carte des sites protégés, après vérification il s'avère qu'aucune restriction n'apparaît sur cette parcelle.

Le Conseil Municipal étudie les divers devis pour la réalisation de ce projet.

Géomètre :

- Cabinet Ph. Cavoit 1533 € HT 1839,60 € TTC
- GéoSat 1250 € HT 1500 € TTC
- Géodis 1160 € HT 1392 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal opte pour le devis de la société Géodis à l'unanimité et autorise Mme le Maire à faire la demande de subvention à l'unanimité.

Entreprise de Terrassement :

- Entreprise Ménard 20734 € HT 24880 € TTC
- Entreprise Martragny 20742 € HT 24891 € TTC
- Entreprise Levayer 12530 € HT 15036 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal opte pour le devis de l'entreprise Levayer à l'unanimité et autorise Mme Le Maire a faire la demande de subvention à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

La provision de 300 € pour frais d'acte auprès du notaire Maître GACK à Tilly sur Seulles.

La provision à hauteur de 5000 € maximum pour le devis de Eaux de Normandie.

5.SUBVENTIONS

L'AMAP avait déposé un dossier pour une demande de subvention en février 2026, ce dossier ayant été égaré la subvention n'a pu être voté lors du dernier Conseil Municipal.

L'AMAP nous a fait parvenir une nouvelle demande.

Le Conseil Municipal attribue à 10 voix pour et une abstention une subvention de 110 € à l'AMAP.

Mmes Zimmermann et Le Tiec membre du bureau de l'AMAP n'ont pas pris part au vote.

6. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1^{ER} JUIN 2026

Mr Parmain nous alerte sur le fait que l'on ne peut citer le nom des votants et le sens de leur vote qu'après que cette disposition ait été approuvée par le Conseil Municipal.

De ce fait le compte rendu du 1^{er} juin doit être revu et sera représenté lors du prochain Conseil Municipal.

Mr Parmain demande à ce que les délibérations soient affichées en Mairie et sur le site de la commune.

Clôture de séance à 22h55.